



CENTURY 21.

Agence Du Centre Ville

HONORAIRES DE TRANSACTIONS SUR VENTE

*(HORS CAS PARTICULIERS)

BAREMES EN VIGUEUR AU 1^{er} JANVIER 2020

TAUX DE TVA EN VIGUEUR 20%

TRANSACTIONS

HONORAIRES PAR TRANCHES CUMULEES DU PRIX NET VENDEUR

Sur la tranche comprise entre 0 et 35 000 € :

De 0 € à 35 000 € 10% TTC**

Sur la tranche comprise entre 35 001 et 140 000 € :

De 35 001 € à 140 000 € 6 % TTC **

Sur la tranche comprise entre 140 001 et 250 000 € :

De 140 001 € à 250 000 € 5% TTC **

Sur la tranche au-dessus de 250 001 € :

De 250 001 € et plus 4 % TTC **

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

*** Cas Particulier »** En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé AMEPI, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif AMEPI.

Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné.

Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé AMEPI ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences. »

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives. Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche sont additionnés dans la limite du prix de vente et le montant total est arrondi à l'euro supérieur.

Exemple : pour un prix de vente de 150 000€, le montant des honoraires TTC = (10% x 35 000€) + (6% x 104 999€) + (5% x 9 999€) = 10 300€

**** Sauf négociation entre les parties**

Siège Social 43 rue Saint Yvon 17002 LA ROCHELLE - SAS au Capital de 10 000€ SIREN 833 835 584 RCS La Rochelle - Code NAF 6112Z Carte Professionnelle CP1 1702201800020409 - Caisses de Garantie ALLIANZ IARD - 1 Cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.

    century21.fr

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

Notre garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

	Service simple 4% TTC	Service confiance 7% TTC	Service excellence 9% TTC	Service tout inclus 14% TTC	Coût hors forfait TTC
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	●	
Gestion locative courante : appel et encaissement des loyers/charges/allocation, quittancement, versement des fonds perçus	●	●	●	●	
Révision annuelle des loyers et régularisation des charges (hors traitement exceptionnel)	○	●	●	●	10€ /lot/an
Tenue de la comptabilité propriétaire : compte rendu de gestion détaillé	○	●	●	●	10€/lot/an
Contrôle du respect des obligations locatives (assurance, entretien, vie du bail...)	○	●	●	●	10€/lot/an
Demande et suivi des attestations annuelles (assurance, chaudière, cheminée)	○	●	●	●	10€ par dossier
Lettre de rappel et recouvrement amiable (1 ^{ère} relance LRAR)	○	●	●	●	50€ par dossier
Décompte de sortie du locataire	○	●	●	●	50€ par dossier
Règlement des factures fournisseurs	○	●	●	●	150€/dossier
Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	○	●	●	100€ par dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	○	●	●	250€ par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	○	●	●	150€/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	○	○	●	●	150€ + 4% du montant des travaux
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux	○	○	●	●	50€/dossier
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	○	●	○	90€/visite
Réalisation d'une visite conseil	○	○	●	○	90€/lot/an
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	●	2,5€/mois
Frais d'administratifs (correspondance, extranet)	○	○	●	●	100€/acompte
Acomptes exceptionnels (sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)	○	○	●	○	120€/lot
Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	●	○	10€/lot/mois
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	●	○	90€/heure
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	●	○	90€/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	●	○	3€/m² (logement vide) 5€/m² (meublé)
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	●	○	90€/dossier
Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves	○	○	●	●	2,5% des loyers charge comprises
Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *	○	○	●	○	10€/m2
Honoraire de visite, constitution du dossier locataire et rédaction du bail	○	○	●	●	3€/m2
Honoraire de réalisation d'état des lieux d'entrée	○	○	●	●	

Les six TTC à la charge du bailleur sont calculées sur la base d'un taux de TVA de 20% - Régime applicable au 01/01/2020

★ **Prestation incluse**

☒ Prestation considérée comme payable à l'acte

© 2006 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 260: 103–110